



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

I. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Trois réunions du Conseil d'administration en visioconférence : 13 janvier ; 10 juin ; 13 décembre.
- Une Assemblée générale : le 20 octobre à Sceaux

II. COLLOQUE NATIONAL DE LA SFDE 2022

Le Colloque national de la SFDE s'est tenu à Sceaux à la Faculté Jean Monnet les 20 et 21 octobre 2022 sur le thème proposé par la SFDE Ile-de-France : « **L'évaluation environnementale face à l'impératif écologique** ». Les actes de ce colloque seront publiés dans le numéro spécial 2023 de la Revue Juridique de l'Environnement.

III. COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES PARRAINÉS

- 20 janvier : Colloque « **Loi Climat & Résilience** », coorganisé par les laboratoires LARJ & TVES de l'Université du Littoral - Côte d'Opale.
- 14 et 15 mars : Colloque « **Droit & Sécurité climatique** » à la Faculté de droit, Campus de Laval (Le Mans Université).
- 17 mars : « **Les Risques climatiques à l'épreuve du droit** », coorganisé par L'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR CNRS 8103) en collaboration avec le Gdr ClimaLex et l'Université Côte d'Azur.

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

- 12 avril : Cycle de séminaires « L'urgence écologique au prétoire » dans le cadre du projet ANR Proclimex : Session 1 - « **Justice pour le vivant** » - **Fabrique du procès en responsabilité de l'État en matière de biodiversité**, organisé par Christel Cournil.
- 31 mai : Cycle de séminaires « L'urgence écologique au prétoire » dans le cadre du projet ANR Proclimex : Session 2 : « **Métamorphoses des responsabilités : des entreprises multi nationales au prétoire** », organisé par Christel Cournil.
- 9 juin : Journée d'études organisée par l'Institut des Sciences du Politique de l'Ecole Nationale Supérieure de Paris Saclay à l'ENS sur le thème des « **Temporalités du droit de l'environnement** ».
- 1^{er} au 5 septembre : **Université d'été** de la Chaire CNRS Normandie pour la Paix
- 17 octobre : Colloque « **Droit, climat et montagne - Perspectives pour l'établissement d'une responsabilité climatique du territoire** » organisé par Jennifer Bardy et Grégoire Leray, à Nice
- 17 novembre : colloque relatif à l'actualité du droit des déchets (dangereux) organisé par la SFDE Ile-de- France en collaboration avec le SYPRED et la Faculté Jean Monnet sur le thème : « **Green deal et déchets dangereux** ».
- 21 novembre : **Séminaire « Une seule santé dans les territoires »** à La Rochelle avec les eco-toxicologues, l'intervention de juristes et les propositions juridiques présentées par des étudiants du Master droit de l'environnement et des risques de l'Université de Strasbourg (coordination d'un groupe de travail par Marie Pierre Camproux Duffrène et Michel Dourousseau) et en lien avec l'Alliance Santé Biodiversité.
- 21 novembre : **Session 5 – Fabrique des expertises au service de la justice climatique**, Cycle de séminaires « L'urgence écologique au prétoire » dans le cadre du projet ANR Proclimex, organisé par Christel Cournil
- 30 novembre : **Session 4 – Jugements des Cours suprêmes et autres recours climatiques en instance**, Cycle de séminaires « L'urgence écologique au prétoire » dans le cadre du projet ANR Proclimex, organisé par Christel Cournil
- 1^{er} décembre : Colloque international « **Les conséquences environnementales de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Enjeux de solidarité écologique** », La Rochelle Université (format hybride, en lien avec des représentants ukrainiens).
- 8 et 9 décembre : « **Les 30 ans de la Directive Habitats, bilan et perspectives** », journées d'études organisées par la SFDE, l'Association Française d'Études Européennes, le Centre de

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

Recherche et de Documentation Européennes et Internationales et le Centre droit éthique et procédures à l'Université d'Artois, à Douai.

IV. PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE ÉDITION 2022

Pour l'édition 2022 du Prix du meilleur mémoire/rapport de M2 de la SFDE, nous avons reçu et évalué 15 mémoires ; 26 rapporteurs ont été mobilisés.

Le jury a décidé cette année de décerner deux Prix : un Premier prix et un Prix spécial. Ce dernier est destiné à récompenser un travail de qualité mais particulièrement innovant et donc avec une véritable prise de risque scientifique.

- **Premier Prix** : Yéléna ESSLINGER, *L'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique*, dirigé par Loïc Grard, Université de Bordeaux

- **Prix spécial** : Amélie RASTOLL, *Prévention des dommages à l'environnement - Étude des procédures de référés*, dirigé par Matthieu Poumarède, Université Toulouse 1 Capitole

V. REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Dossiers spéciaux publiés en 2022 :

- « **Des entreprises écoresponsables dans l'économie circulaire** », sous la direction de Denis Voinot, Evelyne Terryn et Bert Keirsbilck : *RJE* 1/2022
- « **La preuve et l'expertise dans les procès environnementaux** », sous la responsabilité de Mathilde Boutonnet : *RJE* 3/2022
- « **Le contentieux climatique : un nouveau procès administratif** », sous la responsabilité de François-Xavier Fort : *RJE* 4/2022

Le numéro spécial 2022 de la *RJE* sera consacré à la publication des actes du colloque de Bordeaux « **Le(s) commun(s) en droit de l'environnement : droit des communs, droit commun et droit hors du commun** » et sera publié au cours du premier semestre 2023.

Les numéros des années 1976 à 2018 de la RJE sont en ligne sur le portail Persée : persee.fr/collection/rjenv

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

VI. COMMUNICATION

Le site Internet de la SFDE a été entièrement refondu en 2022 dans l'objectif de le rendre plus convivial pour les membres de l'association et de faire également évoluer l'annuaire des membres par la mise en place d'un annuaire thématique d'accès plus facile.

LinkedIn

Possibilité de suivre l'actualité de la page SFDE créée sur le réseau professionnel LinkedIn, Ainsi que du Groupe des juristes francophones de l'environnement-SFDE sur LinkedIn, créé dans un objectif de partage et d'échange des informations susceptibles d'intéresser les juristes de l'environnement.

Twitter

Un compte **Twitter de la *Revue Juridique de l'Environnement*** continue d'être animé par Blanche Lormeteau et Rémi Radiguet qui communiquent à la fois des informations sur les numéros de la revue et sur le droit de l'environnement.

Lien : <https://twitter.com/RJEnvironnement>

VII. ACCUEIL EN STAGE DE QUATRE ÉTUDIANTS EN MASTER DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Deux étudiants du Master 1 de l'Université de Limoges (dir. Jessica Makowiak) ont effectué leur stage obligatoire de six semaines à compter du 4 avril pour les missions suivantes (en lien avec Michel Durosseau et Laurence Renard) : appui à la publication des numéros en cours de la *Revue Juridique de l'Environnement* ; contribution à l'animation du nouveau site web de l'association ; appui ponctuel à des projets scientifiques ; préparation du dossier réglementaire de demande de renouvellement de l'agrément « association de protection de l'environnement » (article L. 141-1 et s. Code de l'environnement) dans le cadre national pour la SFDE ; appui au choix d'un nouveau logiciel de gestion des membres ; appui au choix d'un outil de gestion prévisionnelle du temps.

Deux étudiants en Master 2 de La Rochelle Université ont effectué leur stage obligatoire de quatre mois à compter de mars dans le cadre de la préparation du projet de loi « Une seule santé » porté par la SFDE et piloté par Agnès Michelot. Ces deux stages ont été respectivement financés par le Comité français de l'UICN et la Fondation pour la Recherche de la Biodiversité (FRB).

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

VIII. LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Les relations institutionnelles continuent à se développer de manière régulière en 2022. La SFDE est de plus en plus souvent sollicitée par des têtes de réseau associatifs (notamment le CIDCE, FNE, les associations nationales membres du collectif CAP Nature et Biodiversité ainsi que l'UICN), des instances scientifiques (universités, centres de recherche) ou les pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement) :

- **France Nature Environnement (FNE) :**

Selon la disponibilité de ses représentants, la SFDE participe à différents travaux thématiques associatifs et à la vie de la Fédération (19 mars, Conférence des présidents, 21 mai, Assemblée générale).

- **Ministère de la Transition écologique (MTE) :**

- 26 janvier : invitation de Béragère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, à un échange sur la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB).

- 5 février : la SFDE a répondu à la consultation publique du ministère de la Transition écologique sur le projet de décret pris en application de l'article L. 110-4 du Code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte.

- 25 février : courrier de Béragère Abba en réponse au courrier adressé par la SFDE sur la modification apportée par le Sénat au dispositif des obligations réelles environnementales dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action locale. L'amendement du Sénat n'a finalement pas été retenu dans le texte de la loi.

- **À propos du projet de loi « Une seule santé » :**

Le **projet de loi « Une seule santé »** est porté par l'Alliance Santé et Biodiversité, coordination de plusieurs associations nationales et d'experts (ASEF, FNE, FRB, FSVF, H&B, SFDE, UICN France), dont la SFDE a en charge la coordination du volet juridique.

Le colloque national « Une seule santé » qui s'était tenu les 2 et 3 décembre 2021 à la Rochelle avait eu pour objectif d'amorcer la rédaction d'un projet de loi « Une seule santé ». Ce projet est porté par la SFDE sous la responsabilité scientifique d'Agnès Michelot. Il est mené en réseau avec les Universités de Strasbourg, Limoges et La

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

Rochelle. Il associe étroitement les étudiants de Master 2 Droit de l'environnement et leurs directrices et enseignantes (respectivement Marie-Pierre Camproux Duffrène, Jessica Makowiak et Agnès Michelot).

En 2022, dans le cadre des stages de Master 2, deux étudiants ont été accueillis par la SFDE pour contribuer au projet « Une seule santé », grâce à un partenariat d'objectifs et de moyens avec Humanité et Biodiversité et la Commission « droit et politiques environnementales » de l'UICN France.

Un séminaire de travail s'est tenu à Bordeaux en format hybride les 23-24 mai 2022 pour finaliser le projet de loi « Une seule santé », en présence de Marie-Pierre Camproux Duffrène, Michel Durousseau, Jérôme Fromageau, Simon Jolivet et Agnès Michelot.

La Fédération de Recherche en Environnement et développement durable FR CNRS 3097 a également organisé, sous le parrainage de la SFDE et avec le soutien de l'Alliance Santé Biodiversité, un séminaire de recherche sur « **Une seule santé dans les territoires** » à La Rochelle le 21 novembre 2022 avec un focus sur l'exposition aux pesticides. Les résultats présentés par la recherche en écotoxicologie permettront d'alimenter les réflexions sur les évolutions juridiques nécessaires. Ce séminaire a eu pour objectif de conduire à faire des recommandations en lien avec le projet de loi "une seule santé". Le volet réglementaire a été également exploré.

Les représentants de l'Alliance Santé et Biodiversité ont participé à un échange téléphonique avec Marine Braud, conseillère écologie de la Première ministre Elisabeth Borne le 17 août dernier. Cette rencontre a été l'occasion de présenter nos propositions.

Le 7 décembre, entretien avec Cécilia Berthaud, adjointe au secrétaire général à la planification écologique et Les représentants de l'Alliance Santé et Biodiversité pour présenter notamment les réflexions / propositions : comment introduire « une seule santé » dans la planification écologique.

- **CAP Nature et Biodiversité :**

CAP Nature et Biodiversité est un réseau informel des principales associations et fondations françaises dédiées à la protection de la biodiversité auquel participe la SFDE :

- 18 février : courrier commun sur la Stratégie Nationale pour la Biodiversité au Président de la République.

- 2 mars : conférence de presse des associations de CAP Nature et Biodiversité pour la présentation du sondage CAP Nature et Biodiversité / IFOP « 76 % des Français considèrent que la protection de leur santé et la protection de l'environnement sont

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

liés ». Pour répondre à cette attente des Français, les associations préconisent notamment l'adoption en 2022 d'une loi « Une seule santé ».

- 7 juillet : réunion à Paris et en visioconférence (avec notamment à l'ordre du jour un point sur le Livre vert SNB)
- 9 septembre : Co signature avec les ONG membres du collectif de la tribune : « Oui au développement des énergies renouvelables mais sans régressions écologiques et démocratiques »
- 21 septembre : réunion à Paris
- 2 décembre : réponse du Chef de cabinet du président de la République suite à l'envoi d'un exemplaire du Livre vert « Pour que vive la nature ».

- **Humanité et Biodiversité :**

5 octobre : soirée anniversaire "À Voix Haute pour la Biodiversité", afin de célébrer les 10 ans du changement de statuts de l'association et ses 46 ans d'actions en faveur du vivant, en présence de Jérôme Fromageau.

- **Comité français de l'UICN**

Le Congrès du Comité français de l'UICN a eu lieu au zoo de Beauval les 10 et 11 octobre : M. Durousseau y a représenté la SFDE, notamment à la session « Droit et politiques publiques » avec une communication sur le projet de loi Une seule santé porté par les 8 ONG membres de l'Alliance Santé-Biodiversité.

- **Commissaires-enquêteurs**

La SFDE s'est entretenu le 17 mars avec Marie-Céline Battesti, Présidente de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs, à la demande de cette dernière, à propos des évolutions réglementaires successives relatives à la démocratie participative.

- **Notre partenariat avec l'Université de Strasbourg :**

À compter du 1^{er} janvier 2022 a été renouvelée pour deux ans la convention d'occupation précaire du bureau du secrétariat de la SFDE au sein de l'Université de Strasbourg.

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

- **Nouvelle réflexion conjointe avec la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) :**

La SFDE et la SNPN ouvrent une réflexion sur la création d'un dispositif du type « réserve naturelle volontaire ». Dans un premier temps, il s'agit d'examiner les aspects scientifiques, juridiques et techniques de la thématique, de s'interroger sur l'opportunité de réinscrire dans le droit de la protection de la nature un tel dispositif aux côtés des autres outils réglementaires ou contractuels existants et, le cas échéant, de définir une méthode pour développer cette réflexion commune. Ce projet est copiloté par Michel Dourousseau, vice-président de la SFDE, et Rémi Luglia, président de la SNPN.

- **Programme de Montevideo**

27 juin : courrier commun avec le CIDCE à l'attention du Point focal français en charge du programme de Montevideo pour nous faire connaître et marquer notre intérêt à collaborer avec les ministères des Affaires étrangères et de l'Environnement dans le cadre de la participation de la France aux conférences des Parties et aux rencontres internationales sur l'environnement.

- **Réponse à la consultation sur le projet de décret** relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme (consultation ouverte du 4 au 25 mars), rédigée au nom de la SFDE par Maylis Desrousseaux, Blanche Lormeteau et Marthe Lucas.
- Signature en septembre de la **Tribune « Il faut une loi Une seule santé »** par l'Alliance Santé Biodiversité
- **Courrier commun Alliance Santé Biodiversité adressé à la Première ministre** le 22 septembre proposant que l'Alliance Santé Biodiversité soit représentée au sein du comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires créé par le décret n° 2022-1099 du 30 juillet 2022.

IX. AGRÉMENT NATIONAL

- Juin : envoi à la préfecture du Bas-Rhin du dossier de demande de renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement (article L. 141-1 du Code de l'environnement) ; l'agrément actuel venant à échéance le 31 décembre 2022.

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21

X. DIVERS

- La SFDE a également co signé la tribune de World's Youth for climate Justice France appelant le Gouvernement français à voter en faveur de la résolution du Vanuatu lors de l'Assemblée générale de l'ONU (parue dans *Le Monde* du 11 décembre dernier).
- La SFDE a été saisie par deux organismes demandant que la SFDE intègre le Comité des parties prenantes. Le Code de l'environnement (articles L.541-10-I et de D. 541-90 à D. 541-98) prévoit la constitution d'un Comité des parties prenantes (CPP) qui, aux côtés des instances de gouvernance de l'éco-organisme, participe à la construction des propositions à destination des producteurs de PMCB et des détenteurs de déchets issus des PMCB.

SFDE

Association agréée de protection de l'environnement

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel : laurence.renard@unistra.fr - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21